

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Meaux

Bureau de la réglementation et de la coordination territoriale

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
AUPRES DE L'AERODROME COULOMMIERS-VOISINS**

Réunion du jeudi 25 janvier 2018

La commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome Coulommiers-Voisins s'est réunie le jeudi 25 janvier 2018, sur le site de l'aérodrome, sous la présidence de Monsieur Gérard PEHAUT, sous-préfet de Meaux.

Etaient présents :

- MM. Franck BOUNIOL, Eric FAVAREL, Laurent PONCET, direction de la sécurité de l'aviation civile Nord (DSAC Nord) ;
- MM. Quentin DEVOUGE, Franck PARIZOT, Groupe Aéroports de Paris (ADP) ;
- M. Georges CHAUVEAU, vice-président du GRAC ;
- M. Jean-Jacques DINDIN, aéroclub Perfect Liberty ;
- M. Michel BRJOST, conseiller municipal - Giremoutiers ;
- M. Alain BOURCHOT, maire de Maisoncelles-en-Brie ;
- M. Philippe LOYAL, adjoint au maire - Mouroux ;
- M. Denis KELLER, ADEVA ;
- M. Michel SAINT-MARTIN, Mme Christine GILLOIRE, association France Nature Environnement 77 (FNE 77) ;
- M. Jean-Pierre LEPETIT, MNLE ;
- Mme Sitra SARANGA, direction départementale des territoires 77.

I. POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

Monsieur FAVAREL, DSAC-Nord, fait un point d'étape des travaux de révision du plan d'exposition au bruit (PEB) et indique que l'ensemble des études préalables à l'avant-projet de PEB a été réalisé et les courbes de bruit, sur la base des hypothèses de trafic court, moyen et long termes, fournies par l'exploitant (Groupe ADP), ont été modélisées.

Ces courbes de bruit ont été transmises à la Direction départementale des territoires (DDT) pour analyser leurs impacts sur les plans locaux d'urbanisme et les projets de développement des communes concernées.

Au terme des travaux de la DDT, la CCE sera convoquée au cours du deuxième semestre 2018 pour la présentation de l'avant-projet de PEB. Un rapport sur l'avant-projet sera transmis aux membres de la CCE quinze jours avant la tenue de la CCE. Lors de cette réunion, la CCE aura à émettre un avis sur les indices des courbes B et C qui auront sa préférence ainsi que sur l'éventualité de la création d'une zone D.

Monsieur FAVAREL précise ensuite les étapes suivantes jusqu'à la mise en place du nouveau PEB :

- arrêté préfectoral de mise en révision du PEB (l'avant-projet de PEB devient désormais projet de PEB) ;
- consultation des communes et des EPCI qui auront à transmettre, sous 2 mois, leur avis sur le projet de PEB ;
- nouvelle consultation de la CCE sur le projet de PEB après communication des avis des communes et des EPCI ;
- réalisation d'une enquête publique d'un mois et remise du rapport du commissaire-enquêteur ;
- approbation par arrêté préfectoral du nouveau PEB.

Monsieur PEHAUT remercie la DSAC-Nord pour avoir respecté les délais de réalisation des travaux sur lesquels elle s'était engagée.

Il souligne que la CCE devra se prononcer (choix des indices de courbes) en veillant à trouver "le meilleur équilibre entre la pratique aérienne, la tranquillité publique et le développement des bourgs et des villages".

Par ailleurs, le code de l'urbanisme permet une mise en révision du PEB tous les 5 ans dans l'hypothèse d'un changement significatif des hypothèses de trafic ayant servi de base à son élaboration (variation de trafic, nouvelles trajectoires, nouvelle activité, etc.).

II. BILAN D'ACTIVITE – TRAFIC DES ANNEES 2016 ET 2017

Monsieur DEVOUGE, Groupe ADP, rappelle les conditions dans lesquelles est évalué le trafic de l'aérodrome.

La plateforme de Coulommiers-Voisins ne disposant pas d'une tour de contrôle, le trafic ne peut être qu'estimé en se basant sur le nombre de communications radio.

Cette méthodologie de comptage (déjà utilisée en 2016) fait apparaître une stabilité de l'activité de la plateforme avec un nombre total de mouvements se situant entre 25 000 et 30 000 (soit 25 400 mouvements en 2017 et 24 800 en 2016).

Madame GILLOIRE, association FNE 77, s'interroge sur la part des ULM sur les 30 000 mouvements recensés.

Monsieur CHAUVEAU, GRAC, indique que la part des avions extérieurs (en provenance des aérodromes voisins : Lognes, Meaux-Esbly, etc.) est plus importante que celle des aéronefs basés (avions et ULM).

Monsieur PARIZOT, Groupe ADP, ajoute que les ULM sont désormais plus nombreux que les avions et que l'activité vol à voile, depuis la mise en place du treuil, doit représenter 30 à 40 % du trafic.

Parmi les événements marquants de l'année 2017, Monsieur DEVOUGE rappelle l'intrusion de l'aérodrome par les gens du voyage en septembre. Il remercie vivement Monsieur le sous-préfet et les pouvoirs publics pour la rapidité de leur réaction qui a permis l'expulsion des caravanes en dix jours. Aucun vol ni dégradations majeures ne sont à déplorer pour le Groupe ADP. Une réunion est prévue début 2018 à la préfecture, en présence des pompiers, pour tenter d'améliorer encore la sécurisation du site contre ce type d'intrusion.

Suite aux conséquences engendrées par cet événement, notamment l'impossibilité d'utiliser les pistes, le groupement des usagers de l'aérodrome de Coulommiers (GRAC) demande au Groupe ADP une indemnisation pour le manque à gagner résultant de cette occupation. Un courrier en ce sens adressé par le GRAC au Groupe ADP est à ce jour sans réponse.

Monsieur DEVOUGE fait part de la position du Groupe ADP, déjà explicitée lors de la réunion tenue en novembre 2017 avec les usagers sur ce sujet. Pour le Groupe ADP, il n'y a pas de fondement juridique à la demande d'indemnisation des usagers. Le Groupe ADP n'est pas fermé toutefois à l'éventualité d'un geste "éthique" ou commercial à l'égard des usagers. Néanmoins, cette éventualité est conditionnée à la remise à plat, dans un souci éthique également, de la relation exploitant-usagers concernant la partie locative et les redevances aéroportuaires (les avions basés et les mouvements n'étant pas déclarés).

Monsieur PEHAUT fait observer que ni l'exploitant gestionnaire ni l'Etat ne pouvaient intervenir plus vite qu'ils ne l'ont fait. Le gestionnaire a saisi le préfet dès l'occupation du site et la préfecture a demandé immédiatement une ordonnance d'expulsion au juge qui a abouti à la mobilisation sans délai de 300 gendarmes pour expulser les gens du voyage.

III. BILAN DES CONTROLES

En l'absence de la police aux frontières (PAF), le bilan des contrôles en 2017 inscrit à l'ordre du jour de la commission ne peut être présenté.

Néanmoins, Monsieur BOUNIOL, DGAC, précise avoir reçu une plainte d'un riverain en 2017. Depuis la mise en place du treuil, le nombre de plaintes a fortement diminué.

Les élus réitèrent, toutefois, leurs plaintes concernant le survol intempestif de leur commune par certains appareils.

En particulier, Monsieur BRJOST, commune de Giremoutiers, signale les survols particulièrement répétitifs, entre midi et 13 heures 30, d'un autogire de couleur noire dont le hangar se situe à proximité de celui de Monsieur MAROLLE (école ULM et secrétaire du GRAC). Monsieur BRJOST fait part de sa difficulté à rentrer en contact avec le pilote de cet ULM.

Monsieur CHAUVEAU, à la demande de Monsieur PEHAUT, fera passer le message au pilote concerné.

Monsieur BOURCHOT, maire de Maisoncelles-en-Brie, signale également des survols répétitifs de sa commune par certains aéronefs.

Pour améliorer le respect des règles de vol, Monsieur PEHAUT attire l'attention de la commission sur l'initiative intéressante de la CCE de Meaux-Esbly de se doter d'une "charte de bonne entente".

Cette charte, signée par toutes les parties prenantes, notamment par tous les usagers, et qui débouche sur la mise en place d'un processus régulier de dialogue et de suivi, est un engagement fort à respecter les règles de l'air dans un souci de cohabitation.

Monsieur PEHAUT propose à la CCE de Coulommiers de se doter d'un tel outil.

Monsieur BOURCHOT fait observer que la caractéristique de l'aérodrome Coulommiers-Voisins est d'avoir plus de la moitié de son trafic réalisée par des avions extérieurs. Ce sont souvent ces aéronefs non basés qui ne respectent pas les règles de survol.

Monsieur PEHAUT suggère, dans la mesure du possible, d'adjoindre les présidents de clubs extérieurs, notamment ceux de Meaux-Esbly, au processus.

Monsieur DEVOUGE propose, si la commission le souhaite, de sensibiliser les aérodromes voisins déjà dotés d'une charte à l'intérêt de fonctionner en réseau sur ce sujet.

La commission est favorable à la proposition faite par Monsieur PEHAUT de mise en place d'une charte.

Par conséquent :

- Monsieur CHAUVEAU, en concertation avec les autres parties, prendra contact avec son homologue de Meaux-Esbly, Monsieur Jean-Paul MILLET, pour transposer à Coulommiers la charte de bonne entente déjà rédigée sur cet aérodrome voisin ;

- une date de réunion "conviviale" est à prévoir avec toutes les parties prenantes (élus, associations, usagers) consacrée à la mise en place d'une charte. Monsieur PEHAUT propose, si les membres de la commission le souhaitent, de participer à cette réunion informelle.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Aides financières à l'insonorisation des habitations :

Madame GILLOIRE demande s'il est prévu des aides financières à l'insonorisation des logements comme cela se pratique sur d'autres aérodromes dotés d'un PEB.

La DSAC-Nord précise que les textes ne prévoient cette possibilité que pour les aéroports importants à fort trafic dits "accusés" (Roissy, Orly, le Bourget, etc.) disposant d'un plan de gêne sonore. Il n'en existe que 11 en France.

- L'extension de l'aire de grand passage :

Monsieur SAINT-MARTIN, association FNE 77, soulève la question du groupe de travail évoqué à la précédente CCE sur l'éventualité d'une extension de l'aire de grand passage pour accueillir des groupes de l'ordre de 300 caravanes.

Monsieur PEHAUT précise qu'à la suite de la précédente CCE une réunion au plus haut niveau avec THALES, le Groupe ADP et les pompiers s'est tenue pour sécuriser les accès de l'aérodrome. Parallèlement, la commune de Maisoncelles-en-Brie a effectué un investissement conséquent permettant d'accueillir en 2017 des groupes de 160 à 180 caravanes. Les élus locaux ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas aller au-delà et tolérer un stationnement sur un autre terrain alors qu'une aire d'accueil avait été prévue à cet effet. Des discussions difficiles sont en cours avec les grandes collectivités pour parvenir à la création de deux aires de grand passage : l'une sur le territoire de Meaux, l'autre sur celui de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF).

*

Au terme de la réunion, Monsieur PEHAUT lève la séance après avoir remercié les membres de la commission de leur participation.

Le sous-préfet,

Gérard PEHAUT